

L'Association Qualitel et la DHUP ont mis au point une méthode de diagnostic acoustique simplifié qui permet d'évaluer simplement et à coût modéré la qualité acoustique dans l'habitat existant.



L'Association QUALITEL et la DHUP ont mis au point une méthode de diagnostic acoustique simplifié qui permet d'évaluer simplement et à coût modéré la qualité acoustique dans l'habitat existant.

Dans l'habitat existant, une évaluation précise des performances acoustiques du bâti nécessite que des mesures normalisées soient réalisées. En raison du coût de ces relevés, lors d'une réhabilitation à vocation thermique, la qualité acoustique de l'habitat existant n'est généralement pas évaluée dans le cadre des diagnostics préalables. Cette méconnaissance de l'état initial se traduit alors par un risque élevé d'une dégradation des performances acoustiques. En effet, l'amélioration des qualités de l'enveloppe s'accompagne souvent d'une émergence des bruits intérieurs à l'immeuble. Face à ce risque, l'Association QUALITEL, avec l'aide de la DHUP, a fait développer une méthode de diagnostic qui permet d'évaluer simplement et à coût modéré la qualité acoustique dans l'existant.

La finalité de cette méthode est d'aboutir à un diagnostic des locaux, sous forme de classement sur quatre niveaux :

A : état proche de la conformité aux exigences réglementaires du neuf actuel

B : état moyen, fonction remplie, présentant des restrictions d'usage

C : mauvais état, fonction partiellement remplie

D : insalubre

Pour l'évaluation des performances relatives aux bruits aériens extérieurs et aux bruits d'équipement, des mesures simplifiées sont préconisées : utilisation d'un sonomètre de classe 2, capable de mesurer des niveaux supérieurs ou égaux à 30 dB(A) et donnant des résultats avec une incertitude faible au regard de l'échelle de l'évaluation. Pour les bruits aériens intérieurs, qui nécessitent la mise en place d'un dispositif particulier d'émission, des mesures réalisées sur plus d'une dizaine d'équipements ont permis d'identifier trois enceintes du commerce offrant le meilleur compromis qualité, coût et maniabilité. Pour les bruits d'impact et la réverbération des circulations communes, l'estimation se fait sur la base de constats visuels et de témoignages.

Les modes opératoires ont été définis de manière à ce que leurs résultats soient proches de ceux qui auraient été obtenus par les méthodes normalisées.

Cette méthode de diagnostic simplifié proposée par l'Association QUALITEL constitue pour le maître d'ouvrage un moyen pratique et peu coûteux d'établir une première évaluation de la performance acoustique de ses logements. Par exemple, lors de travaux portant uniquement sur la rénovation thermique de la façade, ce diagnostic permettra d'évaluer le risque d'émergence des bruits intérieurs qui pourraient apparaître après travaux. Il n'a en revanche pas vocation à se substituer aux campagnes de mesures normalisées qui serviront de base aux études du projet de rénovation acoustique.

Les acteurs du projet de recherche :

Maîtrise d'ouvrage : Association Qualitel avec l'aide du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (DHUP).

Maîtrise d'œuvre : Cerqual (Direction Etude et Recherche, Nicolas Balanant) avec les partenaires : René Gamba (Gamba Acoustique), Aline Gaulupeau (Peutz & Associés), Mathias Meisser, Jean-Marc Dautin (Socotec), Maurice Auffret (CIDB)

[Lire le dossier thématique](#) (format pdf - 1,3 Mo)

L'étude complète sera disponible prochainement.